



Dossier de présentation • Vendredi 21 mai 2021

# Aidons l'agriculture française avec la Politique agricole commune

Fiche de synthèse



## Table des matières

<b>Qu'est-ce que la Politique Agricole Commune (PAC) ?</b> .....	<b>3</b>
<b>Une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) en 2023</b> .....	<b>6</b>
<b>Un nouvel outil, le Plan Stratégique National (PSN)</b> .....	<b>7</b>
<b>Comment a été construit le plan ?</b> .....	<b>7</b>
<b>Quelles décisions ont été prises dans le PSN ?</b> .....	<b>8</b>
1.    Il faut bien payer les agriculteurs qui proposent des produits de qualité.....	9
2.    Il faut que les agriculteurs qui respectent l'environnement puissent bénéficier de l'éco régime.....	10
3.    Le gouvernement veut investir dans l'agriculture de demain.....	11
4.    La France ne doit plus dépendre des autres pays .....	12
5.    Il faut créer des produits de qualité.....	14
<b>Les abréviations utilisées dans le document</b> .....	<b>15</b>

Julien Denormandie est le ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Il dit que l'agriculture française est forte.

**C'est la 1<sup>ère</sup> agriculture en Europe.**

Il dit que les agriculteurs travaillent depuis longtemps pour rendre l'agriculture forte.

Les politiques de l'Europe aident beaucoup les agriculteurs, par exemple la Politique Agricole Commune (PAC).



## Qu'est-ce que la Politique Agricole Commune (PAC) ?

Depuis plus de 50 ans, plusieurs pays d'Europe ont décidé de travailler ensemble. Les pays d'Europe qui travaillent ensemble forment un groupe.

**Ce groupe s'appelle l'Union européenne (UE).**

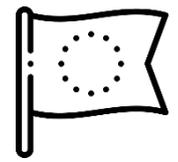
Il y a 28 pays dans l'Union européenne.

La France est dans l'Union européenne.

L'Union européenne décide des règles et des aides, qui sont identiques dans tous les pays de l'Union européenne, par exemple des règles et des aides pour l'agriculture. On appelle cela la Politique Agricole Commune (PAC).

La PAC existe depuis 1962.

Il y a une nouvelle PAC tous les 7 ans.



Depuis sa création, les objectifs de la PAC sont :

- **D'augmenter la productivité de l'agriculture,**  
c'est-à-dire que les agriculteurs récoltent  
davantage de produits  
ou qu'ils produisent davantage de lait par exemple.
- **D'assurer un niveau de vie suffisant aux agriculteurs,**  
c'est-à-dire qu'ils ont assez d'argent pour vivre.
- **De stabiliser les marchés,**  
c'est-à-dire que les prix n'augmentent pas  
et ne baissent pas.
- **De proposer des prix raisonnables**  
aux consommateurs
- **De garantir la sécurité des approvisionnements,**  
par exemple vérifier qu'il y a  
suffisamment de blé pour tous les Français.

D'autres objectifs ont été ajoutés récemment :

- **Respecter l'environnement**
- **Assurer la sécurité sanitaire,**  
c'est-à-dire proposer des produits  
sans risque pour la santé.
- **Développer le milieu rural,**  
c'est-à-dire la campagne.



La Politique Agricole Commune (PAC) est divisée en plusieurs parties.

On appelle cela des piliers.

Chaque pilier reçoit de l'argent de l'Union européenne de différents fonds européens.

Un fonds européen c'est de l'argent que chaque pays d'Europe donne pour s'entraider. Il y a par exemple un fond pour le développement agricole et un fond pour le développement durable, comme l'écologie.



- **Le 1<sup>er</sup> pilier reçoit de l'argent du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA)**

Le 1<sup>er</sup> pilier s'occupe :

- De donner directement de l'argent aux agriculteurs pour les aider,
- D'aider les filières agricoles à se structurer.  
Une filière agricole est un ensemble de professionnels qui travaillent avec le même produit. Ils produisent, transforment ou vendent. Par exemple dans la filière laitière : les agriculteurs produisent le lait, puis le transforment en fromage et le vendeur vend le fromage
- De gérer les marchés, c'est-à-dire les circuits de vente des produits. du producteur au consommateur.

- **Le 2<sup>nd</sup> pilier reçoit de l'argent du Fonds Européen pour le Développement Rural (FEADER).**

Le 2<sup>nd</sup> pilier s'occupe du développement rural, c'est-à-dire de l'amélioration des zones de campagne.

# Une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) en 2023

**Une nouvelle PAC va commencer en 2023.**

Elle durera jusqu'en 2027.

L'Union Européenne (UE) donne tous les ans  
de l'argent pour la PAC.

Entre 2023 et 2027, l'UE va donner  
plus de 250 Milliards d'euros à la PAC.

La France va avoir presque 50 milliards d'euros.

C'est beaucoup d'argent.

**Il y a une nouveauté dans la PAC :**

**ce sont les éco régimes.**

Cela signifie qu'un agriculteur peut avoir des aides  
s'il respecte l'environnement.



## Un nouvel outil, le Plan Stratégique National (PSN)

Dans la nouvelle PAC, chaque pays de l'UE doit écrire un Plan Stratégique National (PSN).

Le PSN explique ce que va faire chaque pays pour son agriculture.



### Comment a été construit le plan ?

La Commission National du Débat Public (CNDP) organise des consultations publiques.

Cela veut dire que la commission réunit un groupe de français. Elle leur propose d'échanger sur des sujets importants, par exemple construire une nouvelle ligne de train.



La CNDP a organisé la consultation publique « **ImPACtons** ». Plus de 10 millions de Français ont été interrogés entre février et novembre 2020.

Les Français devaient proposer quels changements ils voulaient pour l'agriculture. Ils ont fait beaucoup de propositions.

La CNDP a publié son compte-rendu en janvier 2021. Elle a écrit toutes les propositions dans un document.

Le ministère de l'agriculture a donné une réponse à toutes les propositions.

Il a dû faire des choix parmi les propositions. On dit qu'il a fait des arbitrages.



## Quelles décisions ont été prises dans le PSN ?

L'Etat veut la souveraineté alimentaire pour la France.

Cela signifie que l'État veut que la France produise suffisamment de produits pour nourrir tous les Français.

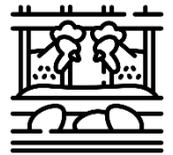
Mais il veut aussi que la France produise des produits de qualité.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a pris certaines décisions mais il travaille encore sur certains sujets.

### Il a pris 5 grandes décisions.

Ces décisions vont aider les agriculteurs de plusieurs branches :

- La filière « grandes cultures », par exemple les céréales comme le blé
- L'élevage de montagne
- L'élevage de plaine, c'est-à-dire sur des terrains plats.
- Les productions spécialisées comme le raisin ou l'olive
- Les zones à faible potentiel agronomique : ce sont des zones où les cultures ne sont pas très rentables, c'est-à-dire qu'elles ne rapportent pas beaucoup d'argent



## 1. Il faut bien payer les agriculteurs qui proposent des produits de qualité

Par exemple un agriculteur  
qui décide de cultiver des produits bios  
doit continuer à recevoir des aides de la PAC.  
Son salaire ne doit pas baisser.

Les agriculteurs peuvent avoir des **paiements de base**.

Le paiement de base dépend  
de la surface de l'exploitation agricole.

Le paiement de base est une aide du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

Le montant du paiement de base est différent  
selon ce que cultive l'agriculteur.

Ceci sera modifié pour que tous les agriculteurs reçoivent  
le même paiement de base.

Les agriculteurs qui ont des petites exploitations  
peuvent obtenir une aide

qui s'appelle le **paiement redistributif**.

Le montant de cette aide est la même  
pour tous les petites exploitations, elle ne sera pas modifiée.



## 2. Il faut que les agriculteurs qui respectent l'environnement puissent bénéficier de l'éco régime.

Il y aura 2 niveaux dans l'éco régime :

- **Un niveau de base** pour les agriculteurs qui font des petits efforts pour protéger l'environnement. Ils auront les aides de base.
- **Un niveau supérieur** pour les agriculteurs qui font de gros efforts pour protéger l'environnement. Ils auront des aides plus importantes.



Le gouvernement veut **convertir beaucoup d'agriculture** en agriculture biologique.

C'est-à-dire que beaucoup d'agriculteurs se mettent à cultiver des produits bios.

Le gouvernement veut qu'en 2027 presque 1 agriculteur sur 5 devienne agriculteur bio.

Le gouvernement donne beaucoup d'argent pour cela.

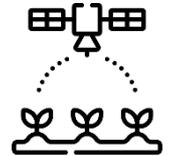


### 3. Le gouvernement veut investir dans l'agriculture de demain.

C'est-à-dire qu'il veut donner de l'argent pour **l'agriculture d'avenir**.

l'agriculture d'avenir c'est que les professionnels de l'agriculture français produisent suffisamment pour tous les Français.

C'est aussi produire bio.



Il veut aider aussi les zones à faibles potentiel agronomique.

Ce sont des zones où les cultures ne sont pas très rentables, c'est-à-dire qu'elles ne rapportent pas beaucoup d'argent



Les régions gèrent les **aides non-surfaciques**, c'est-à-dire des aides données aux agriculteurs pour des forêts, des installations.

C'est le 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC qui donne de l'argent pour ces aides aux régions.

Avec cet argent les régions peuvent aider par exemple les jeunes agriculteurs qui s'installent ou ceux qui agrandissent leurs exploitations.



Les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC vont aussi être plus importants pour les jeunes agriculteurs qui s'installent.



#### 4. La France ne doit plus dépendre des autres pays

La France achète beaucoup de protéines végétales à l'étranger, par exemple en Amérique latine.

**Les protéines végétales** sont les céréales comme le blé, le maïs, et certains légumes secs, comme les lentilles, le soja...



Mais en France, les agriculteurs ne produisent pas assez de protéines végétales.

La production de protéines végétales doit augmenter en France.

**Le plan protéines** est un ensemble de mesures pour aider les agriculteurs français à produire plus de protéines végétales.

Par exemple il y a une aide qui s'appelle « l'aide couplée ».

**L'aide couplée** est une somme d'argent que le gouvernement donne à un agriculteur qui cultive certains produits et qui a des difficultés.



Par exemple s'il cultive du blé il peut avoir l'aide couplée blé ou s'il cultive des protéines végétales il peut avoir **l'aide couplée protéines**.

L'aide couplée protéine va beaucoup augmenter jusqu'en 2027.

Cela va encourager les agriculteurs à cultiver des protéines végétales.



Le climat change.

Les agriculteurs doivent s'adapter  
aux **changements du climat**.



Pendant la crise sanitaire de la COVID-19

l'État a lancé le plan « **France Relance** »

pour aider l'économie de la France.

Le plan France Relance va aussi aider les agriculteurs.



Il y a également une aide

qui s'appelle **l'assurance récolte**.

L'assurance récolte permet aux agriculteurs

d'avoir de l'aide si leur récolte est mauvaise.



Un groupe de personnes travaille

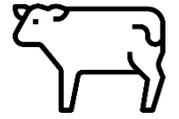
pour améliorer l'assurance récolte.

Ce groupe s'appelle

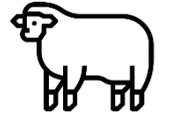
**le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique.**

## 5. Il faut créer des produits de qualité

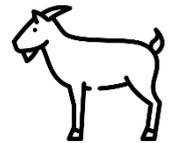
Le ministère de l'agriculture a décidé d'aider davantage l'élevage des bœufs et des vaches laitières.



Une aide spécifique va être créée : l'aide à l'**Unité Gros Bovin** (UGB)



Il va aussi aider l'**élevage des moutons et des chèvres**, qui sont très importants en France.



Il va aussi aider les **petits maraichers**.

Les petits maraichers cultivent des fruits et des légumes. Ils vendent leurs produits souvent près de chez eux, par exemple au marché.



Les **aides couplées végétales**, ne vont pas être modifiées, par exemple pour le blé dur ou le riz

Les aides pour la **production de vin, de fruits et légumes ou de miel** ne seront pas changées non plus.



La PAC va continuer d'aider les agriculteurs dans les zones à faible potentiel agronomique.

Ce sont des zones où il est difficile de faire pousser quelque chose, par exemple en montagne.

Les agriculteurs de ces zones vont continuer à recevoir de l'argent,

c'est l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

## Les abréviations utilisées dans le document

- Fonds européen agricole de garantie : FEAGA
- Fonds européen pour le développement rural : FEADER
- Indemnité compensatoire de handicaps naturels : ICHN
- Politique agricole commune PAC
- Union européenne : UE
- Unité Gros bovin : UGB



© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read) .

Mise en accessibilité FALC par [Com'access](#).

Le texte a été relu et validé à l'ESAT Lucie Nouet de Vélizy

Nous les remercions vivement Claudia Foucault et Shaima Loukili.